



Commission
européenne



Coup de projecteur sur LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

Décembre 2016



De nombreux jeunes Européens sont prêts à s'engager dans le volontariat ou à travailler pour une bonne cause, dans des projets où l'aide fournie fait la différence, et à faire preuve de solidarité avec les plus démunis. Trouver la bonne occasion peut être difficile. C'est la raison pour laquelle le Corps européen de solidarité a été mis en place.

Le Corps européen de solidarité offre aux jeunes la possibilité d'acquérir de précieuses expériences, de développer leurs compétences et d'apporter une contribution à la société. Si vous êtes un jeune à la recherche d'une expérience professionnelle ou de volontariat, ou une organisation cherchant à attirer des jeunes vers vos activités de solidarité, le Corps européen de solidarité peut être la réponse appropriée.



Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a dévoilé son plan pour un Corps européen de solidarité dans le discours sur l'état de l'Union prononcé le 14 septembre 2016:

« L'Europe compte de nombreux jeunes qui souhaitent s'engager, contribuer utilement à la société et montrer leur solidarité. Nous pouvons leur en donner les moyens [...] La solidarité est le ciment de notre Union [...] Les jeunes de toute l'Union pourront proposer leur aide là où elle sera le plus utile, pour répondre aux situations de crise [...] En rejoignant volontairement le corps européen de solidarité, ces jeunes pourront développer leurs compétences, avoir un travail et aussi vivre une expérience humaine de grande valeur.»



QU'EST-CE QUE LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ?

Le Corps européen de solidarité réunit deux volets complémentaires:

- le volet volontariat offre aux jeunes, au moyen d'une subvention, la possibilité d'effectuer un service volontaire à temps plein pour une durée comprise entre deux et douze mois;
- le volet professionnel fournit aux jeunes une chance de trouver un emploi, un stage ou un apprentissage dans un large éventail de secteurs qui sont engagés dans des activités de solidarité et qui recherchent des jeunes très motivés et souhaitant s'engager.

L'objectif du Corps européen de solidarité est de permettre à un plus grand nombre de jeunes de prendre part à toute une série d'activités de solidarité, par des actions de bénévolat ou en reprenant une expérience professionnelle afin de remédier à des situations difficiles dans l'ensemble de l'Union européenne.

LES OUTILS DE LA CAMPAGNE

Les jeunes auront la possibilité de s'engager dans des actions et des projets variés. Ceux-ci pourront couvrir des domaines tels que l'éducation, les soins de santé, l'intégration sociale et professionnelle, l'aide à la fourniture de denrées alimentaires et d'autres produits, la construction d'abris, la construction de sites, la rénovation et la gestion, l'accueil et l'intégration des migrants et des réfugiés, la protection de l'environnement et la prévention des catastrophes naturelles.

La participation sera avantageuse non seulement pour les jeunes, mais aussi pour les autorités nationales et locales, les organisations non gouvernementales et les entreprises dans leurs efforts visant à faire face aux crises et aux défis nouveaux. Les organisations participantes pourront s'appuyer sur le Corps européen de solidarité pour le bienfait des citoyens et de la société dans son ensemble.

QUAND SERA-T-IL OPÉRATIONNEL?

Le Corps européen de solidarité se met en place progressivement. Le 7 décembre 2016, le système d'enregistrement a été ouvert aux jeunes intéressés. L'outil d'inscription sera bientôt mis à la disposition des organisations, qui seront en mesure de chercher les candidats adéquats parmi les jeunes inscrits dans la base de données «Corps de solidarité».

COMMENT PUIS-JE PARTICIPER ET QUE POURRAIS-JE TIRER DE CETTE EXPÉRIENCE?

Le régime est ouvert aux jeunes de 17 à 30 ans.

INSCRIPTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE:

europa.eu/solidarity-corps

Lors de l'inscription, les candidats seront invités à fournir leurs coordonnées de base. D'autres informations seront recueillies à un stade ultérieur. Lors de votre inscription, vous aurez la possibilité de préciser les pays dans lesquels vous souhaitez être placé, d'indiquer si vous souhaitez un volontariat ou une expérience, de cocher le type d'activités qui vous intéressent et de mentionner votre expérience et vos compétences. L'outil est disponible dans les 24 langues officielles de l'UE.

Le Corps européen de solidarité donnera non seulement aux jeunes l'occasion d'aider les autres, mais aussi de suivre une formation, d'améliorer leurs compétences et d'en tirer une expérience de vie.

Dans le cas des participants au Corps européen de solidarité qui accepteront un poste de bénévole, le logement, la nourriture, les déplacements, les assurances et l'argent de poche seront normalement couverts. Dans le cas des participants au Corps européen de solidarité qui accepteront un placement en apprentissage ou en formation, les frais de voyage et une indemnité de séjour seront normalement payés. Dans le cas des participants au Corps européen de solidarité qui accepteront un placement à l'embauche, il y aura toujours un contrat de travail ainsi qu'un salaire, en conformité avec les lois, réglementations et conventions collectives. Tous les participants recevront une attestation précisant les actions auxquelles ils auront été associés par l'intermédiaire du Corps européen de solidarité.



COMMENT MON ORGANISATION PEUT-ELLE PARTICIPER?

Chaque organisation participante — petite ou grande — doit souscrire à une charte, énonçant les principes essentiels auxquels elle adhère. Cette charte explique les activités qui relèvent du champ d'application du Corps européen de solidarité et le recrutement des participants. La charte enjoint également aux organisations de certifier la participation à l'activité, afin de garantir des conditions de vie et de travail sûres, et d'assurer aux participants s'acquittant de leurs tâches un niveau adéquat de formation et de soutien de la part du Corps européen de solidarité. Des informations seront également fournies en ce qui concerne le contrat de solidarité à convenir entre le Corps européen de solidarité et les organisations participantes, définissant les droits et responsabilités des uns et des autres.



Office des publications

Vous avez des questions sur l'Union européenne?
Europe Direct a les réponses:

00 800 6 7 8 9 10 11,

<http://europedirect.europa.eu>

Une version interactive de la présente publication,
avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne,
est disponible aux formats PDF et HTML:

[http://publications.europa.eu/webpub/com/factsheets/
solidarity/fr/](http://publications.europa.eu/webpub/com/factsheets/solidarity/fr/)

Fait partie de la série «**Coup de projecteur**» de la Commission européenne

© Union européenne, 2016

Toutes les photos © Union européenne, sauf mention contraire.

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'UE n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

Print	ISBN 978-92-79-63731-5	ISSN 2529-2498	doi:10.2775/15688	NA-AS-16-001-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-63732-2	ISSN 2529-2730	doi:10.2775/97743	NA-AS-16-001-FR-N
HTML	ISBN 978-92-79-63986-9	ISSN 2529-2730	doi:10.2775/550868	NA-AS-16-001-FR-Q